



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 octobre 2020

### Avis de proposition

Proposé par                    Monsieur Jean-François Gosselin  
    Chef de l'Opposition officielle  
    Conseiller municipal  
    District électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Appuyé par                    Monsieur Patrick Paquet  
    Conseiller municipal  
    District électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf

**Attendu que**                    la réorganisation policière prévoit la construction d'une centrale de police, d'un poste de quartier dans le secteur Saint-Roch et d'une cour municipale au même endroit.

**Attendu que**                    cette réorganisation, était d'abord estimée à 40 millions en 2016, pour ensuite être réévaluée à 72 millions.

**Attendu que**                    celle-ci est ensuite passée à 124 millions de dollars lors de l'annonce du maire de Québec le 13 novembre 2019.

**Attendu que**                    la Ville a entamée des discussions avec le ministère de l'Environnement pour obtenir un permis de décontamination au même moment.

**Attendu que**                    les travaux devaient s'amorcer à l'automne 2020 pour une livraison du bâtiment en avril 2022.

**Attendu qu'**                    un imbroglio entre l'administration Labeaume et le ministère de l'Environnement a retardé la livraison du permis de décontamination du site, dont la première tentative remonte à septembre 2017.

**Attendu qu'**                    en septembre 2019, le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, avait accusé à tort le ministère de l'Environnement de ne pas vouloir émettre de permis de décontamination.

**Attendu que**                    le délai relevait plutôt d'une erreur de la Ville de Québec qui n'avait pas fournie la documentation requise par le ministère pour effectuer les travaux à l'édifice, et qui après un certain temps, avait fermé le dossier.

**Attendu que**                    la Ville de Québec avait fait amende honorable pour excuser son erreur.

**Attendu que**                    le 5 octobre dernier, un sommaire décisionnel retiré en début de séance prévoyait l'ajout d'une somme de 5 millions de dollars pour la construction d'un stationnement souterrain face à l'édifice FX Drolet.

**Attendu que**                    ce stationnement aurait servi à combler les besoins de l'espace actuel qui ne sont pas suffisants.

**Attendu que**                    l'administration Labeaume n'est pas en mesure de chiffrer les coûts actuels du projet qui vont minimalement atteindre 27 millions de dollars, sans compter ceux liés à la décontamination du bâtiment.

**Attendu que** la réorganisation policière, en tenant compte de la construction d'un stationnement souterrain, s'élève maintenant à 129M\$.

**En conséquence,** il est proposé que l'administration Labeaume évalue la possibilité de trouver un nouveau site pour y construire une cour municipale et un poste de quartier dans le secteur Saint-Roch/Limoilou, qui répondra aux besoins, qui respectera des coûts plus raisonnables et qui sera adapté aux normes actuelles.

---

Monsieur Jean-François Gosselin  
Chef de l'Opposition officielle  
Conseiller municipal  
District électoral de Sainte-Thérèse-de-  
Lisieux

---

Monsieur Patrick Paquet  
Conseiller municipal  
District électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf